

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'érito

par Coralie BÉNECH

Provocation

Après un vote sans appel, F. Bayrou aura donc donné la démission de son gouvernement le 9 septembre au matin. Le soir-même, alors qu'une mobilisation était prévue le 10 septembre contre le projet de budget du gouvernement Macron/Bayrou, E. Macron s'enfermant toujours un peu plus dans sa tour d'ivoire, a nommé à la tête du futur gouvernement Sébastien Le Cornu, un de ses fidèles, se moquant des réalités et préoccupations sociales de notre pays et de la demande d'un changement de politique.

Lors de la journée du 10 septembre de nombreux rassemblements, manifestations se sont déroulés partout en France pour dénoncer les choix faits par les gouvernements successifs de toujours renforcer les inégalités, au détriment des plus précaires. La question de la dette est agitée comme un épouvantail, justifiant toutes les restrictions budgétaires notamment celles concernant les services publics, pourtant essentiels à plus de justice sociale et d'égalité.

D'autres alternatives sont possibles, plutôt que de supprimer des postes de fonctionnaires, faire des économies sur les 211 milliards accordés en majorité sans contrepartie ni contrôle aux grandes entreprises ou encore récupérer de l'argent en mettant en place la taxe Zucman pour les plus hauts patrimoines seraient des premières décisions et traduirait une réorientation politique.

Ce n'est pas ce qu'E. Macron a choisi, nous appelons l'ensemble de nos professions à se mettre en grève et à participer aux mobilisations le 18 septembre dans le cadre de l'appel intersyndical.

D'autres choix sont possibles pour plus et mieux de services publics, d'école et d'accès à la culture sportive.

Tous et toutes en grève et manifestations le 18. ■

Édito écrit le 10 septembre 2025



© Photothèque Rouge / Marin Noda / Hans Lucas

ACTION

Un autre avenir est possible !

Sortons du fatalisme : la menace de la dette que le gouvernement agite à l'envi pour que chacun.e s'en imprègne et se persuade que les choix budgétaires et politiques proposés sont les seuls possibles, doit absolument être débattue et remise en cause.

À l'école, les effectifs de classe augmentent, les conditions de travail sont dégradées entre multiplication des heures supplémentaires, accueil d'élèves à besoins particuliers sans moyens supplémentaires, management toxique de la part des chef·fes d'établissement, sans compter que les salaires

sont au point mort, voire pire pour les professeur·es des lycées ex ZEP ou ECLAIR, pour qui la prime compensatoire est supprimée ! Les moyens manquent pour que les élèves apprennent à nager, les AS sont en difficulté. Côté sport, aussi les choix sont clairs, après plusieurs années à s'exprimer dans les médias sur les questions d'héritage des JOP, le gouvernement fait le choix de supprimer le pass Sport pour les 6-13 ans, dont les principaux bénéficiaires sont les enfants issus des catégories socioprofessionnelles défavorisées. Pendant ce temps-là les actionnaires et les grands patrons s'enrichissent. Selon l'Insee, 13 %

de la population française est en situation de privation matérielle et sociale (la pauvreté), ce chiffre a doublé par rapport à 2015, alors que pendant cette même période la fortune cumulée des 500 familles les plus riches de France est passée de 600 à 1 500 milliards d'euros, soit multipliée par trois. Ainsi, en 1996, leur fortune représentait 6 % du produit intérieur brut (PIB, la somme des richesses produites chaque année par un pays). En 2024, cette proportion atteint 42 %. La fortune des 10 plus riches a été multipliée par 24 durant le même laps de temps. Le gouvernement n'a cependant pas choisi la taxe ZUCMAN pour remplir les caisses de l'État, mais plutôt la voie d'enfoncer les services publics, les malades et les plus précaires, la suppression de postes de fonctionnaires, doublement des franchises médicales, réforme de l'assurance chômage. L'État en transformant l'ISF s'était privé, par exemple, de 4,5 milliards d'euros, il est temps de repenser les orientations budgétaires pour plus de justice sociale, écologique et fiscale.

Le 10 septembre fut une première étape de mobilisation, le 18 septembre doit venir renforcer le mouvement social, nous devons construire un rapport de force majoritaire pour faire bouger les lignes politiques et budgétaires, nous voulons un autre avenir pour notre société et la jeunesse de notre pays. Le financement des services publics, dont celui de l'école, est une urgente nécessité.

Tous et toutes en grève et dans les manifestations le 18 septembre à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales. ■

AGENDA

21 septembre : journée internationale de la paix.

28 septembre 2025 : Journée mondiale pour le droit à l'avortement et #MarchesDesRésistances (Climat, justice, libertés !)

“ la fortune cumulée des 500 familles les plus riches de France est passée de 600 à 1 500 milliards d'euros... ”

CONGRÈS

Appel à candidature pour le renouvellement des instances du SNEP-FSU

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès national de mars 2026 et du renouvellement de toutes les instances du syndicat, tant au niveau national, académique, départemental que territorial, tout·e candidat·e « doit être à jour de sa cotisation de l'année scolaire précédente s'il·elle était alors syndicable et de l'année scolaire en cours, le jour du dépôt des candidatures » (article 7 du règlement intérieur du SNEP-FSU).

Les collègues, ou représentant·es de courant de pensée, qui veulent présenter une liste à quelque niveau que ce soit, doivent en faire état auprès du bureau sortant, au niveau concerné. Pour constitution d'une liste au bureau national, est ouverte la possibilité de rédiger un appel aux adhérent·es qui sera publié dans le bulletin national n°1035. Celui-ci devra être parvenu, sous forme électronique (2 000 signes maximum, espaces compris), et dûment signé, (par courrier ou mail : orga@snefpsu.net) au secrétariat général du SNEP-FSU (76 rue des Rondeaux, 75020 Paris), au plus tard le 6 octobre 2025 à midi, en vue de publication dans le bulletin national. Il conviendra de mentionner les coordonnées du ou des collègues à contacter. ■

ADHÉSION

Le syndicat : un outil indispensable aujourd'hui !

par Émilie DUCRET

On associe souvent les changements dans le monde du travail à la gouvernance politique. Mais les droits des travailleur·euses sont conquis grâce à leurs propres luttes, en se regroupant, s'organisant grâce à un outil commun : le syndicat.

Cet outil existe toujours, ouvre des droits (formation, information...) et permet d'organiser les luttes pour conquérir des avancées sociales et développer les solidarités. Que vive le syndicalisme : tous et toutes syndiqué·es ! ■



ACTION

Natation pour tous·tes : promesse noyée

par Fabrice ALLAIN

27 août, le SNEP-FSU se jette à l'eau

Le SNEP-FSU s'est jeté à l'eau le mercredi 27 août pour dénoncer le manque de moyens pour l'enseignement de la natation. Une cinquantaine de militant·es ont participé à cette action située en contrebas du ministère de l'Économie et des Finances, dans la zone de baignade dans la Seine.

Des noyades en augmentation

L'été 2025 a été profondément marqué par les noyades. Santé publique France, dans son bulletin du 22 août, recense 1 013 noyades au 13 août, dont 268 suivies de décès, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2024 sur la même période. Dans le détail, les statistiques ont révélé que « l'augmentation du nombre de noyades suivies de décès a concerné principalement les enfants (6-12 ans) et les adolescents (13-17 ans) avec 25 décès en 2025 vs 12 en 2024 ». Pour le SNEP-FSU, il y a urgence à doter l'enseignement de la natation à l'école de véritables moyens.

Un constat partagé

Si le SNEP-FSU s'engage pour exiger d'autres choix pour l'enseignement de la natation, il est loin d'être le seul. Cet été a vu fleurir les prises de position pour réclamer des choix politiques forts pour la construc-

tion de piscines et pour souligner l'importance et la fonction de l'EPS à l'école pour toucher toute la jeunesse dans un cadre obligatoire. En témoignent la tribune d'Alain Bernard et Florent Manaudou le 2 août dernier et également le constat et les préconisations des élus·es au sport (ANDES) à travers leurs propositions détaillées dans le document « Fonds bleu 2030 » avec la FFN et l'ANDIIS.

La revendication du SNEP-FSU et de toute la profession

Pour le SNEP-FSU, l'enseignement de la natation ne saurait se réduire au savoir-nager en sécurité. Les enjeux dépassent cette première marche et l'enseignement doit s'inscrire dans la durée (des cycles réguliers tout au long de la scolarité), dans de bonnes conditions (des effectifs réduits pour pouvoir intervenir sur tous·tes les élèves) et avec des contenus exigeants (apprentissage des différents types de nage, développement de l'efficacité motrice). Le SNEP-FSU revendique des moyens fléchés dans les dotations horaires, la construction de 1 000 piscines, 1 500 recrutements de professeur·es d'EPS par an pour faire baisser les effectifs, le rétablissement du Pass Sport pour les 6-13 ans et des programmes exigeants à même de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. ■

CONVENTION CITOYENNE SUR LES TEMPS DE L'ENFANT

Entre risques et opportunités

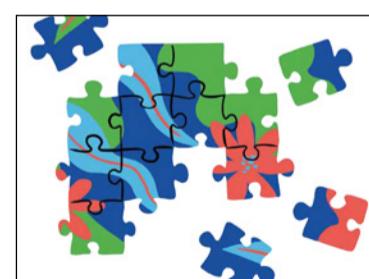
par Benoit HUBERT

Rythmes scolaires : régulièrement menacée d'externalisation dans son histoire, l'EPS doit rester au cœur du projet éducatif.

Après les conventions citoyennes sur le climat et la fin de vie dont on connaît les prises en compte des propositions, E. Macron a lancé une nouvelle démarche participative pilotée par le Conseil économique, social et environ-

nemental (CESE). Des citoyen·nes tiré·es au sort se penchent actuellement sur la question des « temps de l'enfant », et en particulier sur les horaires scolaires et les temps de vacances. Ce questionnement sur les rythmes est récurrent depuis que l'École obligatoire existe et fait l'objet

de lobbies très forts. Chaque occasion s'est traduite jusqu'ici par une diminution du temps scolaire, alors que tout milite pour son augmentation dans une meilleure organisation pour avoir des enseignements de qualité. Les conditions de travail et d'étude des élèves (effectifs de classes par exemple) ne sont jamais à l'ordre du jour... et pourtant... Pour notre discipline, le risque est grand d'une nouvelle poussée de formes d'externalisation en développant plus encore les temps périscolaires (volonté présidentielle). Le sport, les arts ne seraient perçus que comme des suppléments d'âme en dehors de toute considération éducative. Après « cours le matin, sport l'après-midi », le « 2S2C », les « deux heures de sport supplémentaires au collège » quelle serait la prochaine étape ? Les temps journaliers, hebdomadaires, annuel (le 7/2 prôné par tous), la prise en compte des



Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats

Textes introduits et présentés par Stéphane Bonnery

Pour en savoir plus sur ce qui se joue au travers de ces questions sur les rythmes, on peut avec intérêt lire l'ouvrage de Stéphane Bonnery, professeur en sciences de l'éducation à l'Université Paris 8, spécialiste des inégalités scolaires, des politiques éducatives et des médiations culturelles et artistiques : « Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats », éditions de la Fondation Gabriel Péri.

Les éditions de la Fondation Gabriel-Péri

RENTRÉE 2025

Une situation intolérable qui appelle à l'action !

par Alain DE CARLO

Plus de 1 000 heures non assurées !

Le ministère a pourtant tant fait pour augmenter la productivité : effectifs par classe, passage à temps plein des stagiaires, recours à la précarité, recours aux étudiant·es... mais le manque de

recrutement est tel que cela ne permet pas d'avoir un·e enseignant·e devant chaque classe dès la rentrée.

Les effectifs débordent !

Les effectifs par classes débordent et ne permettent pas

d'avoir de bonnes conditions de travail et des conditions d'apprentissages permettant à chaque élève de réussir. Plus de 28 à 30 élèves en collège, quand il en faudrait 24, plus de 30 en LP ou de 35 en Lycée GT...

Tests en 6^e : une profession pas convaincue !

La généralisation non obligatoire des tests de conditions physiques a été source de débat dans les équipes de collège. Ici ou là, l'administration a tenté d'imposer la mesure, nous rappelons que le volontariat reste de mise. Le SNEP-FSU interviendra pour empêcher toute imposition.

Le SNEP-FSU a regroupé sur son site ses analyses et son positionnement pour permettre de nourrir le débat dans la profession. Tout en analysant les risques pour l'EPS, nous n'avons jamais rejeté « en soi » les tests, c'est pourquoi nous avons appelé les équipes à faire leur choix au regard des enjeux en refusant toute injonction de la hiérarchie.

TESTS DE CONDITION PHYSIQUE ET EPS



Il est urgent de recruter massivement pour réduire les effectifs par classe et assurer le Service Public sur tout le territoire !

UNIVERSITÉS, RENTRÉE 2025

De la mise en difficulté, à la mise en danger !

par Pascal ANGER

La cure d'austérité menace les missions de l'université.

Le communiqué du 29 août de France université (FU, regroupement des président·es) est explicite, (en gras par nos soins) : « ... La dégradation des comptes financiers des universités, plus encore dans le contexte politique et géopolitique actuel, menace la capacité des établissements à mener leurs missions de service public ... ». Les universités font face à « leur pire budget depuis plus de vingt ans ». Presque toutes les universités françaises perdent désormais de l'argent. Certaines n'ont pas d'autres choix que de réduire leur offre de formation, tandis que l'État les enjoint de trouver elles-mêmes des ressources. Telle est la situation en cette rentrée.

Pratiquement toutes les structures opèrent pour la rentrée 2025 des réductions de voilure de l'offre de formation (dont STAPS), des services (dont SUAPS), et réduisent la masse salariale (gel de postes ou non renouvellement de départ en retraite, CDD non renouvelés, vacations diminuées, ...).

Les INSPE, déjà exsangues, sont sous pression avec le

passage en force de la réforme de la formation initiale des futur·es enseignant·es. Les personnels dans les INSPE entendent déjà parler de « rationalisation des M2E multi-sites ».

Tout ceci bien sûr fait le jeu du développement de la formation de l'enseignement supérieur privé avec ses officines.

La rentrée universitaire n'apparaît pas réalisable sans que des ressources d'urgence soient allouées (besoin estimé à minima de 8 milliards). Le SNEP-FSU avec le SNESUP et la FSU appellent dès à présent à travailler, y compris en intersyndicale et au-delà dans le cadre le plus large possible, à la mobilisation de la communauté universitaire dès la rentrée.

La journée de grève (« université à l'arrêt ») et manifestation à l'appel de l'intersyndicale du 18/09 doivent exprimer fortement avec la jeunesse notre refus de la dénationalisation- « archipelisation », de la territorialisation et de la dé-fonctionnarisation, afin d'obtenir d'autres choix pour le développement du service public des universités. ■

Dans **9%** des établissements, les horaires d'EPS n'étaient pas assurés à la rentrée

Enquête réalisée du 01/09 au 15/09 auprès de 1200 établissements publics du 2nd degré



Les remontées montrent qu'une majorité d'équipes (56 %) a décidé de ne pas faire passer les tests (« pas en lien avec nos cycles », « aucun moyen pour remédier aux difficultés... »). 44 % des équipes ont annoncé leur mise en place.

Une EPS non respectée !

Le choc de savoirs continue de désorganiser l'EPS (soutien natation ou créneau annulé, EDT perturbé...), les IMP ne sont pas toujours au rendez-vous, 39 % des AS déclarent être en difficulté (coût des transports, du contrat, cours le mercredi après-midi)...

Les dégradations ne sont pas nouvelles et s'empilent années après années : ne nous habituons pas à l'intolérable : agissons ! Un commentaire parmi d'autres « pire rentrée depuis 25 ans »...

Merci pour votre participation massive à l'état des lieux de l'EPS (un bilan complet sera disponible sur le site du SNEP-FSU à partir de fin septembre).

Le 18 septembre tous et toutes en grève pour un budget de progrès ! ■

SUPERIEUR

Déréglementation et déstructuration

par Pascal ANGER

Le minage systémique se poursuit de l'ESR, en plus du sous-financement, par des déréglementations et des déstructurations du service public des universités.

1/ Un nouveau système d'allocation de la subvention pour charge de service public (SCSP) va être expérimenté à cette rentrée dans certaines régions et va « aliéner » encore davantage les universités.

« Le COMP » (Contrat Objectif Moyen Performance) !

C'est un changement de dimension total. On passe de 0,8 % des budgets alloués à 100 % sur cette base. C'est un dispositif qui met en place une logique de contractualisation plus territorialisée, pilotée par les recteurs de régions académiques.

2/ Ce nouveau système s'ajoute à l'expérimentation de l'acte 2 sur l'autonomie des universités (10 universités) lancée à la rentrée 2024.

3/ Enfin, en juin, le gouvernement avançait un projet de loi de « Modernisation et régulation

de l'ESR » explosif, en passant en force là aussi.

- Il donnerait beaucoup de pouvoirs aux recteur·rices tant sur accréditation ou pas de formations ou de nominations des directeurs et directrices « d'écoles faisant partie des universités ».

- Il ouvrirait la possibilité pour des établissements privés de délivrer eux-mêmes des titres universitaires (Licence, Master, etc.). Il revient ainsi sur le monopole de l'État dans la délivrance des grades et titres universitaires.

- Il prolonge de cinq ans les expérimentations des établissements publics expérimentaux (EPE), sans aucun bilan et alors que ce type d'établissement « enfume » la frontière entre établissements publics et privés.

Heureusement le conseil d'État est passé et a « censuré » certaines dispositions. Il restera en attente à l'Assemblée nationale un projet de régulation sur l'enseignement privé supérieur. Nous resterons vigilant·es afin qu'il n'affaiblisse pas l'ESR public. ■

EPS ET Société

Septembre,
le moment idéal
pour adhérer
au centre



DOSSIER

PROJET DE PROGRAMMES EPS COLLÈGE

Dossier réalisé par Bruno CREMONESI, Éric DONATE, Alexandre MAJEWSKI et Andjelko SVRDLIN

Tout au long de l'année scolaire dernière, le SNEP-FSU a partagé son regard critique sur le projet des programmes collège aussi bien sur la méthode de travail que sur la philosophie qui semblait se dessiner. Nous avons découvert les textes sur le site du Conseil supérieur des programmes (CSP) rompant de façon historique sur un temps d'échange avant publication. Ce texte est réalisé par un groupe d'experts constitués par l'IG. En effet nous avions rappelé que la réécriture des programmes est confiée au CSP qui a saisi l'inspection générale EPS pour faire ce travail. Nous publions ici un certain nombre d'éléments, d'analyses et d'appréciations de ce texte. Nous invitons la profession à se saisir de ces éléments et de s'emparer collectivement des enjeux posés. Ces programmes continuent de tourner le dos à une EPS comme étude des APSA, ils auraient pourtant pu être un vrai rendez-vous avec la profession. Le SNEP-FSU continuera de porter une autre conception de l'EPS dans le cadre de sa campagne pour les 4 heures d'EPS de la 6^e à la Terminale. Celle-ci repose sur une discipline aux contenus exigeants, seule à même de participer à la lutte contre les inégalités scolaires et sociales.

Les 4 champs, le cheval de Troie contre une EPS étude des APSA

Les nouveaux projets de programmes EPS viennent d'être publiés par le CSP. Même s'il est précisé en fin de texte qu'« ils n'en-gagent pas le ministère », la modalité de consultation et la méthode peuvent laisser à penser qu'ils pourraient être publiés en tant que tels. Cette publication, compte tenu du contexte, devrait être retardée, ce qui devrait nous permettre de peser pour d'autres orientations et ouvrir de réelles négociations. Il n'échappera pas à ceux qui se lanceront dans leur lecture que l'institution reprend comme cadre de pensée les cinq « compétences générales » de 2015, qui se nomment maintenant « objectifs généraux » : Ces cinq « compétences générales » avaient été avancées pour répondre, au prix d'une correspondance terme à terme assez caricaturale, aux cinq « domaines » du socle commun. Comme l'explique Didier

Delignières dans son article⁽¹⁾. Une même compétence générale pouvant tout à fait répondre à plusieurs domaines.

L'EPS maintient également sa classification en quatre champs d'apprentissage, au travers desquels les cinq objectifs généraux sont supposés être atteints.

« Un champ d'apprentissage délimite un contexte de pratique physique correspondant à une façon d'être et d'agir spécifique. L'élève y met son corps à l'épreuve en relation avec des intentions⁽²⁾. »

Une EPS des domaines d'action

Il est assez facile de retrouver l'origine de cette définition et de comprendre qu'actuellement l'institution se réfère explicitement aux travaux de Pierre Parlebas. Étonnant de la part des rédacteurs de laisser entendre que « Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé serait

purement fortuite. » ou que ce ne serait pas eux qui décideraient de reprendre ces textes du monde de l'EPS. Qui serait donc ce rédacteur mystérieux ? Pourtant, en lisant la définition des domaines d'action de Pierre Parlebas, il est assez facile de retrouver les filiations. Le cycle 3, quant à lui, a choisi clairement de se référer au concept de domaine : « Un domaine d'action motrice est un champ dans lequel les pratiques corporelles sont regroupées selon des critères homogènes d'action motrice. Ces critères permettent de distinguer les types d'interactions (avec le milieu, les partenaires, les adversaires) et les formes de mobilisation du corps dans une situation donnée. » Pierre Parlebas.

Le dernier article de Didier Delignières sur les programmes est aussi très clair sur la filiation historique de la création de ces quatre champs, ainsi que sur les intentions politiques :

« Au début des années 90, les champs ont été créés pour contrer l'approche culturaliste défendue par le SNEP, en imposant une classification alternative, jugée plus "éducative", basée sur le sens que l'élève était supposé donner à son action. Il ne faut cependant pas trop se laisser sur la profondeur des débats de l'époque, qui étaient surtout dominés par des enjeux de pouvoir, syndicaux et politiques. » D'autres auteurs ont visité cette structuration des savoirs de l'EPS et en arrivent aussi aux mêmes démonstrations. EPS et controverse(s) - Justifications d'une discipline scolaire, publié en 2023 chez L'Harmattan. Controverse sur la classification des Activités Physiques et Sportives dans les réformes nationales du collège en France⁽³⁾.

La construction en quatre champs au collège, puis en cinq au lycée, n'a finalement pas d'autre objectif

qu'une lutte de pouvoir et de définition de l'EPS, voulant tourner le dos à une EPS comme étude des pratiques des APSA, laissant en même temps la fonction de l'école comme lieu d'étude, de culture et de réduction des inégalités. Un compromis est-il possible ? Le ministère est-il disposé à engager de réelles négociations ? ■

(1) NOUVEAUX PROGRAMMES DU COLLÈGE



(2) LES NOUVEAUX PROGRAMMES D'EPS AU COLLÈGE



(3) CONTROVERSE SUR LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS



Problème de méthode, problème démocratique

Le Conseil supérieur des programmes a rédigé le projet de programmes. Alors que, depuis les premiers programmes d'EPS en 1996, le SNEP-FSU a toujours été concerté, en sa qualité d'organisation syndicale très représentative. Si le SNEP-FSU a bel et bien été reçu, sur sa propre demande, nous assistons aujourd'hui à une réécriture des textes sans que l'institution prévoie et organise des échanges sur l'idée, l'orientation et le projet de texte. Le SNEP-FSU, syndicat majoritaire chez les professeur·es d'EPS, regrette l'absence de démarche commune d'élaboration du texte. Nous avons demandé à l'institution de pouvoir bénéficier d'un projet de texte sur la base duquel nous pourrions échanger, et avons essayé un refus catégorique.

Les propositions d'amendements faits par le SNEP-FSU, comme, potentiellement par d'autres acteurs du système scolaire,

seront repoussés aux travaux du Conseil supérieur de l'éducation. Nous avons quelques doutes quant à la volonté de l'institution d'écouter le SNEP-FSU au CSE là où elle a refusé de nous écouter à la première phase d'écriture. Par ailleurs, nous avons un nouveau socle commun, rédigé par le même CSP, qui est censé donner des orientations aux programmes disciplinaires. Or, les programmes disciplinaires sont réécrits avant la finalisation du socle. Il convient de préciser que le ministère avait prévu les réunions de concertation des organisations syndicales, certes très sommaires, sur le socle commun mais pas sur les programmes d'EPS.

Ignorer à ce point les propositions que porte une organisation professionnelle sur les programmes, soutenue par une large majorité de la profession, expose le texte à un refus des enseignant·es et compromet toute avancée pour la discipline et les apprentissages. ■

Tenir le cap des Savoirs !

Dans le projet de programmes proposé par l'IG, si la récurrence des termes de technique et de culture peut donner l'illusion d'un progrès par rapport aux textes précédents, il manque l'essentiel : leur rattachement clair et explicite aux APSA qui reste quoi qu'on en dise le repère concret pour les parents et les élèves. C'est pourquoi le SNEP-FSU réaffirme plusieurs piliers incontournables pour penser des programmes en EPS. Le premier se situe dans la référence incontournable à la culture sportive et artistique qui donne du sens aux apprentissages et fondent une culture commune. Sans cette matière, l'EPS se dilue et perd son rôle d'accès à un patrimoine partagé.

Par exemple, les programmes alternatifs du SNEP-FSU débutent ainsi : « *Les savoirs principaux de l'EPS sont les techniques propres au but et aux significations culturelle et sociale de chaque APSA, son cadre réglementaire ou symbolique, ses codes culturels et sociaux.* »

Ensuite, comment savoir où aller... sans des attendus par APSA clairs et explicites, jalonnés par des repères de progressivité qui assurent la continuité des apprentissages débouchant sur des évaluations certificatives communes. Celles-ci doivent valoriser les apprentissages sportifs et artistiques et doivent contribuer à faire culture au niveau national. L'EPS n'a rien à gagner à l'ambiguïté, nous avons déjà payé cher les dérives autour de la notion de compétence ! Il en va également de la lisibilité et de la reconnaissance scolaire de la discipline auprès du grand public.

D'autre part, chaque APSA a un but, des techniques, des règles, un rapport au corps et à autrui qui la distinguent. Ce que nous pouvons nommer des « invariants » dans les APSA permet de ne pas perdre de vue ce qui fait la spécificité d'une pratique et de lui donner du sens.

Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, il nous paraît nécessaire d'intégrer dans les programmes des fiches APSA. Elles constituent un appui concret

pour les enseignant·es, comme l'a déjà montré l'expérience des programmes alternatifs proposés par le SNEP-FSU ; c'est une aide précieuse pour traduire les textes en pratiques d'enseignement.

Pour nous, dans la réécriture de ces nouveaux programmes, l'enjeu devrait être clair : garantir une culture commune ambitieuse, qui respecte l'égalité entre les élèves et donne des outils aux enseignant·es pour donner plus de lisibilité en s'appuyant sur le patrimoine didactique de la discipline. Ce n'est évidemment pas un travail qui peut se faire à huis clos ; il doit être nourri par l'expertise de la profession et débattu publiquement. Ce sera tout l'enjeu de la consultation nationale qui doit être organisée. S'en emparer pour peser dans l'écriture définitive est un enjeu professionnel d'importance. ■

Écritures inabouties

Des concepts et affirmations existent dans le projet du texte programmes, qui auraient dû permettre à l'ensemble de reposer sur des bases solides et garantes de consolidation de la discipline EPS. Or, les insuffisances voire les incohérences de l'ensemble maintiennent l'EPS dans un giron de disciplines contributives, « souples ».

Dans le cadre d'une sorte de définition de la discipline le terme développement apparaît. Le SNEP-FSU porte depuis très longtemps l'idée de l'EPS comme une discipline de développement des élèves, notamment à travers ces critiques des évolutions ayant introduit la notion d'entretien comme un concept clé d'organisation de notre discipline. Si c'est bien par la pratique dans le cadre de l'enseignement de l'EPS que les élèves se développent, alors il nous semble indispensable de poser dès le départ les contours clairs et ambitieux de ce qu'est la discipline en vue de ce développement.

Dans le préambule aux programmes alternatifs du SNEP-FSU, nous pouvons lire : « L'EPS repose sur l'étude et l'appropriation des savoirs essentiels et spécifiques à chaque APSA, incluant socialité et valeurs potentielles. La discipline EPS vise, pour chaque élève, un développement physique, psychique et social optimal, une connaissance de soi par et dans l'action... »

Dans le projet de texte, dès le premier objectif général nous pouvons lire que « l'élève développe ses ressources physiologiques et apprend des techniques corporelles spécifiques, ce qui lui permet d'être plus efficace dans ses actions. »

Le problème principal demeure que le texte ne dit rien sur la spécificité dont il s'agit puisque les techniques sportives ne sont pas nommées. Dans l'histoire de l'humanité, les techniques sont toujours spécifiques à des domaines précis et identifiables. ■

Les tests contre l'EPS

Les tests physiques en 6^{ème} annoncés par E. Macron en septembre 2023 poursuivent leur chemin laborieux. Le 26 août 2025, la DGESCO et la DEPP ont adressé un courrier aux collèges informant que le ministère « met à leur disposition une évaluation nationale des aptitudes physiques », et que « les établissements pourront faire le choix de l'utiliser ou non ». Comment analyser cette apparente possibilité laissée aux équipes ?

Un contexte politique, un métier empêché

Pour le SNEP-FSU, les tests physiques ne peuvent être pensés en dehors des politiques néolibérales qui imposent aux services publics une violente austérité, et un processus de mise sous tutelle des fonctionnaires de catégorie A que nous sommes. Ces politiques façonnent un métier empêché, tant par les conditions d'exercice, que par la capacité à concevoir dans toute sa complexité, et de manière ambitieuse notre mission de service public. En témoignent les attaques contre la formation initiale et continue. Comment ne pas rappeler le mail envoyé par l'Académie de Créteil aux chef-fes d'établissements à la rentrée

2024 : « environ 250 établissements [...] pourront bénéficier de la gratuité du dispositif ». Pour les établissements volontaires suivants, les tests seraient payants ? Comment ne pas faire le lien avec un rabougrissement du métier, à travers la présentation par le site académique EPS de l'académie de Créteil, de ces tests comme « normalisés », « simples », « identiques pour tous les établissements ». ? Enfin, comment interpréter le Guide de passation des tests de la DEPP qui propose un rétroplanning de passation des tests afin de ne pas oublier de préparer le matériel, indique le nombre de plots nécessaires et demande d'appliquer « strictement » « les consignes orales à lire aux élèves ». F. Grimaud⁽¹⁾ nous alerte « le but inavoué de la logique des évaluations commence à se dévoiler », « l'objectif n'est pas tant de réguler ou rendre plus performant un système que de soumettre le travailleur à une prescription ». ■

Quels enjeux pour la discipline ?

Il se dessine une EPS que l'on peut analyser par ces 2 « bouts ». À l'issue de la scolarité du 2nd degré, pour les épreuves des bachelauréats et CAP, toute ambition

de savoirs commun, culturels adossés aux APSA à travers les référentiels nationaux a été abandonnée et renvoyée au plus petit échelon qu'est l'établissement. À l'entrée dans la scolarité du 2nd degré, le volontarisme se fait plus fort sur des tâches normées et volontairement coupées des APSA. Il s'agit d'un questionnement de la fonction même de l'École. La présentation du test de saut en longueur notifie : « un apprentissage technique pourrait biaiser les résultats. Il est donc important de ne pas préparer cette épreuve »... omettant les inégalités de pratiques hors École et les apprentissages réalisés en primaire !

Pour le SNEP-FSU, ces tests s'inscrivent dans une logique d'affaiblissement de l'EPS, et nous appelons la profession à résister aux pressions qui pourraient s'exercer pour leur mise en place. ■

(1) Frédéric Grimaud, « Enseignants, les nouveaux prolétaires », 2024

Des programmes au service d'un projet de société inégalitaire et du chacun·e pour soi

Produire et imposer des textes sans définition précise de « ce qu'il y a à apprendre » dans les pratiques physiques et sportives en EPS sur l'ensemble du territoire, décalés de la réalité de l'enseignement, génère une certaine lassitude chez les ensei-

gnant·es d'EPS. Ils et elles sont de plus en plus nombreux·ses à exprimer leur désintérêt pour les programmes qui organisent et régissent notre discipline.

Il est pourtant important d'en débattre, de les discuter, de les critiquer tant ils traduisent une orientation politique éducative

contestable. C'est donc l'affaire de tous et toutes et pas seulement de quelques « expert·es ».

L'institution (CSP, IG) s'arc-bouté sur l'idée d'organiser l'EPS à partir de 4 champs d'apprentissage (CA) et de caractériser les APSA comme de simples supports ou prétextes à notre enseignement

(« ces champs prennent appui sur des APSA » - Projet de programme 2025). Par voie de conséquence, les savoirs principaux de l'EPS que sont les techniques sont relégués au rang d'accessoires. Les projets de programmes EPS ne disent rien des dimensions constitutives des savoirs techniques et technico-tactiques signifiants au cœur des APSA et mettent en avant une dimension contributive aux éducactions à la santé, à la citoyenneté, etc... L'EPS semble être réduite à la création d'un climat propice aux apprentissages dits fondamentaux (lire, écrire, compter).

Nous avons là un marqueur fort des politiques néolibérales qui

se caractérisent entre autres par le renoncement au partage de savoirs communs pour tous et toutes. Elles prônent plutôt une société du chacun·e pour soi et de la mise en concurrence entre les individu·es. Les enfants issus des classes dominantes réussiront, les autres seront laissés sur le bord du chemin et sommés d'être dociles et conciliants avec les premiers. La finalité de l'école pour les tenants de cette idéologie, c'est l'adaptation à la société telle qu'elle est et qu'elle fonctionne !

Le SNEP-FSU développe l'inverse en affirmant « qu'un service public doit mettre en perspective des savoirs communs dont on estime l'acquisition nécessaire pour mieux comprendre le monde et pouvoir agir sur lui » (C. Couturier « Pourquoi parler de savoirs en EPS » Avril 2023). L'école devrait ainsi permettre de lutter contre l'individualisation et à l'assignation à résidence de chacun·e dans son monde. La finalité de l'école est de transformer la société, de permettre aux individu·es de s'émanciper.

Des réunions de formation/formatage seront prochainement organisées et animées par les IA-IPR dans les académies. Elles seront l'occasion de s'opposer à ce projet de programmes et de réaffirmer notre vision de l'EPS : « une discipline qui repose sur l'étude et l'appropriation de savoirs essentiels et spécifiques à chaque APSA et qui vise pour chaque élève un développement physique, psychique, et social optimal, une connaissance de soi par et dans l'action » (Préambule des programmes alternatifs du SNEP-FSU - Avril 2023). ■



INTERVIEW

Lire, écrire, nager : l'appel d'Alain Bernard pour un vrai plan piscine

par Bruno CREMONESI



Cet été, nous étions dans un grand paradoxe : au moment où les nageurs français brillaient aux Mondiaux, nous assistions aux annonces d'une augmentation du nombre de noyades. Triste marronnier de l'été, qui pourrait nettement diminuer si l'on se donnait les moyens d'un réel plan piscine, pour reprendre l'appel des deux champions Florent Manaudou et Alain Bernard.

Bruno Cremonesi : Qu'est-ce qui vous a poussé tous les deux à prendre cette décision de lancer une tribune sur la question du savoir-nager ?

Alain Bernard : Comme 90 % des nageurs de l'équipe de France, nous avons appris à nager dans une piscine à côté de chez nous. S'il avait fallu traverser la ville pour aller apprendre à nager, peut-être que nous ne serions jamais tombés amoureux de ce sport. Donc ce maillage territorial, pour nous, il est lié à notre histoire. Actuellement, en France, nous avons un nombre de piscines insuffisant pour apprendre à tous et à toutes à nager.

15 %
des établissements scolaires
n'ont pas accès à une piscine,

ce qui représente

500 000 élèves

L'appel Bernard-Manaudou reprend les résultats de l'enquête du SNEP-FSU

Nous voulions publier la tribune fin juin, au moment du débat sur l'héritage des JOP, mais elle est sortie cet été, au même moment que les tristes chiffres sur l'augmentation du nombre de noyades.

Nous souhaitons attirer l'attention des pouvoirs publics : apprendre à nager ne peut pas être qu'un moment pendant l'été, mais cela doit s'inscrire dans la durée et la récurrence. Pour apprendre à nager, cela nécessite d'être formé, mais il faut aussi des piscines adaptées. Le manque d'entretien et de plan d'investissement a conduit,

ces 20 dernières années, à avoir moins de m² de lignes d'eau disponibles par habitant.

Nous voulons, par cet appel, revenir à l'essentiel, pour reprendre les mots d'une entreprise avec laquelle je travaille : lire, écrire et nager. Nous avons d'ailleurs proposé une piscine plus sobre pour réduire les coûts et la dépense énergétique. C'est une piscine de 25 m avec 4 couloirs, dans laquelle les collectivités peuvent investir pour augmenter le nombre d'installations sportives en France.

B. C. : Dans la définition du savoir-nager, portez-vous une définition qui est simplement celle du savoir se sauver ?

A. B. : Il y a un premier niveau qui est de savoir être en sécurité. Dans le concept d'aisance aquatique développé, il y a une dimension de récurrence. L'enjeu est de multiplier les occasions. On ne résoudra pas le problème en faisant simplement un seul cycle. Pour moi, l'aisance aquatique doit donner l'élan pour continuer à développer son savoir-nager.

Le savoir-nager est toujours très dépendant de sa perception. J'ai lu une enquête où les mêmes personnes qui se disaient nageuses ne se sentiraient pas nécessairement capables d'aller porter assistance à une personne en cas de problème. C'est en augmentant le temps passé à nager que l'on développera les compétences et le sentiment de compétence.

Pour atteindre cet objectif, il faut créer des synergies entre les forces pour que l'on puisse continuer à développer l'aisance aquatique pendant les vacances scolaires, mais aussi des cycles de natation en EPS jusqu'au lycée. ■

LIRE L'INTERVIEW
DANS SON
INTÉGRALITÉ



SPORT SCOLAIRE

Des changements qui tardent à venir

par Camille JACQUES

Le SNEP-FSU revendique une subvention à la hauteur des besoins.

L'UNSS entame sa première rentrée sous la direction de J.-M. SERFATY. La « réorganisation » de la direction nationale ne laisse pas apparaître de rupture fondamentale. En effet, à la tête des trois grands pôles « rencontres & compétitions », « éducation & engagement » et « administration & finances » nous retrouvons les mêmes responsables déjà en poste sous la direction d'O. GIRAUT.

Un réel changement à l'UNSS ne semble pas encore au rendez-vous. La tenue du séminaire des cadres, seulement la 2^{ème}

semaine d'octobre, n'augure pas une remise en route rapide. Le SNEP-FSU avait pourtant demandé que ce temps de travail soit organisé en amont de la rentrée.

Des inquiétudes perdurent également au plan financier. Le passage de 3,8 M€ à 4 M€ de la subvention du ministère de l'EN n'est pas à la hauteur des besoins. Le SNEP-FSU demande le doublement de cette subvention depuis de nombreuses années. Face à des contextes budgétaires contraints, nombre de collectivités territoriales ont dû diminuer leur soutien financier aux services UNSS (baisse de

8,2 %). Dans certains endroits, les aides directes aux familles (aide à la prise de licence, coupons sports, ...) ou aux AS (achat de matériel, aide aux projets et fonctionnement, etc.) tendent aussi à diminuer.

Le SNEP-FSU a lancé une enquête flash du 2 au 5 septembre à ce sujet. 54 départements (plus de la moitié) et 25 académies (les trois quart) y ont répondu. 84 % de conseils départementaux apportent des aides directes (donc hors budget UNSS), mais 9 % d'entre eux les revendent à la baisse, voire les suppriment. Pour les 72 % des conseils régionaux qui ont des dispositifs d'aide directe, la tendance est plus marquante encore avec une baisse de 24 %.

Pour terminer sur une note plus enthousiasmante, le SNEP-FSU se félicite des avancées concernant le règlement fédéral⁽¹⁾ tant décrié à la rentrée dernière. Les modifications obtenues, avec les élus des AS, devraient améliorer l'accès de plus de licencié·es aux rencontres sportives et artistiques. ■

(1) Voir la synthèse du SNEP-FSU sur notre site.

GYMNAZ SCORE

Les inégalités perdurent

par Sylvain QUIRION

L'enquête « Gymnase Score » du SNEP-FSU est un vrai succès.

Les enseignant·es d'EPS se sont fortement mobilisé·es et ont pleinement investi cet outil pour évaluer leurs conditions d'enseignement.

Profitons de cet écho médiatique pour relayer nos besoins en installations sportives, partout où cela est nécessaire. À l'aide des résultats locaux, qui peuvent toujours être consolidés car l'enquête continue, il nous paraît nécessaire que les sections locales SNEP-FSU épaulent les équipes EPS en difficultés et aillent à la rencontre des collectivités (conseils départementaux, régionaux), des autorités académiques et des préfet·es pour mettre avant la nécessité de :

- Mettre en place un plan d'urgence de rénovation et de mo-

dernisation des Installations Sportives intra-muros existantes.

- Réaliser un Plan Pluriannuel de rattrapage de construction d'Installations Sportives.

- Réaliser un plan d'investissement ambitieux de construction de piscines.

De telles mesures permettraient de matérialiser l'héritage des JOP de Paris 2024, tout en répondant aux enjeux écologiques, énergétiques, économiques, sociaux, culturels et de réduction des inégalités, les quartiers prioritaires de la ville (QPV) étant

les plus impactés par le manque d'équipements sportifs.

Les élections municipales de mars 2026 doivent être également l'occasion de placer la question des équipements sportifs au cœur du débat démocratique. Le SNEP-FSU appelle les candidat·es à inscrire, dans leurs programmes, des engagements concrets en matière de rénovation et de construction des installations sportives.

L'égalité d'accès à une EPS de qualité ne peut plus attendre. ■

Les Soirées de l'EPS 2025/2026

Les prochaines soirées

- Le hip-hop dans la danse de l'EPS Jeudi 9 octobre 2025
- Le yoga et l'EPS, une rencontre nécessaire? Jeudi 4 décembre 2025
- Le football doit-il être enseigné à l'école? Jeudi 5 février 2026

De 18H30 à 20H à la maison SNEP-FSU et en direct sur YouTube

ACTION JURIDIQUE

Pas d'eps sans coordo

par Fabrice ALLAIN et Jean FAYEMENDY

Pour viser les 4h d'EPS, valoriser la coordination des APSA

L'héritage des JOP 2024 promis par E. Macron se révèle jour après jour n'être qu'un élément de langage supplémentaire dénué de toute réalisation concrète. La nécessité de prendre des décisions fortes en faveur de la démocratisation d'accès aux activités physiques, sportives et artistiques, aujourd'hui reconnue par de nombreux acteurs scientifiques, associatifs, institutionnels, est ignorée. Pire, l'éducation physique et sportive est attaquée et la professionnalité de ses enseignant·es méprisée. La situation des droits afférents à la coordination des APSA en est une illustration criante. Le SNEP-FSU ne laissera pas faire et appelle toute la profession à défendre cette mission.



La coordo, un enjeu d'existence pour l'EPS

Le ou la professeur·e d'EPS coordinateur·rice a pour mission fondamentale de permettre l'existence d'une EPS de qualité pour tous·tes les élèves dans l'établissement. En cela, il ou elle est un rouage essentiel du service public d'éducation en œuvrant pour l'intérêt général. Cette activité, existentielle pour notre discipline, est par ailleurs indétachable de notre professionnalité et personne ne pourrait remplacer le ou la professeur·e d'EPS dans cette tâche (circulaire 2015-058 du 29.04.2015) : animer le travail pédagogique collectif et coordonner l'élaboration du projet EPS (ce qui implique connaissance et maîtrise des programmes), mettre en place des certifications,

connaître et obtenir les équipements sportifs adaptés et le matériel nécessaire, construire des emplois du temps qui intègrent l'ensemble de ces contraintes...

Des enjeux collectifs

Il serait erroné de se sentir étranger aux luttes concernant la coordination. Outre son caractère temporaire (cela peut tourner chaque année), il s'agit bien d'un outil d'organisation collective et au-delà d'une condition de la mise en œuvre de l'EPS tant côté enseignement pour les professeur·es qu'apprentissage pour les élèves. Nous sommes donc tous et toutes concerné·es.

Reconnaitre le travail des enseignant·es

La rémunération de la mission de coordination est adossée à un volume de travail. Dans les textes en vigueur, cette charge professionnelle se traduit par la prise en compte de 2 seules situations⁽¹⁾. Pourquoi n'irions-nous pas plus loin dans la réflexion et considérer d'autres situations où la mission du·de la coordonnateur·rice nécessiterait d'être reconnue dans tous les EPLE et cités scolaires et indemnisée sur la base des services des enseignant·es d'EPS ou assurée en décharge de service ? En cela, la bataille pour faire appliquer la décision de la justice administrative (prise en compte des HSA au-delà de 4 ETP en heures-poste)⁽²⁾ constitue une lutte emblématique de la reconnaissance de cette mission. Il en va de même pour la reconnaissance de la coordination des SSS et son indemnisation.

Le droit à rémunération doit être respecté et valorisé

Le SNEP-FSU, avec la profession, est actif au quotidien pour faire respecter les droits de tous et toutes et permet, par l'action

collective concertée et opiniâtre, d'en conquérir de nouveaux. En cela, nous appelons toutes celles et tous ceux qui exercent et/ou ont exercé la fonction de coordonnateur·rice dans une équipe d'enseignant·es comprenant à minima 4 ETP en heures-poste et 1 HSA et n'ayant bénéficié que d'une seule IMP, de se rapprocher du secteur action juridique du SNEP-FSU (juridique@snepsu.net). À ce jour, quelque 200 collègues ont sollicité le syndicat et des dizaines de recours⁽³⁾ devant les Tribunaux Administratifs ont d'ores et déjà été déposés par notre avocat. ■

(1) 1 IMP au taux annuel de 1 250 € si l'établissement comprend au moins 3 enseignant·es d'EPS, assurant au moins 50 heures de service hebdomadaire - 1 IMP au taux annuel de 2 500 € si l'établissement compte plus de quatre enseignant·es d'EPS (en équivalent temps plein).

(2) Erratum (bulletin n° 1033) : la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a considéré que si un EPLE justifiait de 4 ETP en heures-poste (première condition à remplir), toute HSA au-delà (deuxième condition) devait entraîner le paiement de l'IMP « coordination des APSA » au taux annuel de 2 500 €. ETP professeur·e d'EPS = 20h, ETP agrégé·e d'EPS = 17h.

(3) Tous les dossiers sont étudiés et seul·es les adhérent·es du SNEP-FSU bénéficient de l'aide à la réalisation et du suivi des recours.

ÉTAT VS

Un document officiel à vérifier avec attention !

par Alain BILLY

La Ventilation du service (ou État de ventilation de service) est le document officiel qui récapitule le service d'enseignement.

Soumis à chaque collègue dans la première quinzaine d'octobre pour vérification, approbation et signature, il conditionne votre traitement et vos indemnités.

Que doit contenir le VS ?

Il reprend la discipline, le grade, l'échelon, les modalités de service (temps complet ou partiel), l'établissement.

Il mentionne pour chaque classe ou groupe attribué :

- Le nombre d'élèves
- Le volume horaire hebdomadaire
- Les éventuelles pondérations
- Ainsi que le forfait d'AS, indivisible

Il constitue le bilan du nombre total d'heures d'enseignement, des réductions de service, des missions particulières et établit le nombre éventuel d'HSA.

Points à vérifier

- Le décompte des heures
- Les réductions de service

Une heure de réduction de service pour une affectation sur 2 établissements de localités différentes, ou dans 3 établissements différents de la même localité. Les heures de décharge (formateur·rice, coordinateur·rice de district UNSS, syndicale.. etc).

- Les pondérations

Exercice en REP+ : 1,1 h par heure en EPS. La direction n'a pas le droit de les réaffecter.

- Les indemnités pour mission particulières (IMP) particulièrement cette année !

La coordination des APSA ouvre droit à :

- un allègement du service d'enseignement,
- ou une indemnité annuelle (IMP).

Dans les 2 cas, elles doivent apparaître sur le VS au bon taux.

Les IMP de coordination de district UNSS doivent aussi y figurer.

■ Autres Indemnités

Enseigner au moins 6 h dans des classes de 1^{ère}, Terminale et CAP / 6 h dans des classes ou groupes à plus de 35 élèves.

Indemnités pour les personnels enseignants exerçant en SEGPA/EREA. N'hésitez pas à mentionner ces indemnités si elles n'y figurent pas.

■ Les HSA (heures supplémentaires annuelles)

Deux HSA peuvent être imposées par nécessité de service, sauf contre-indication médicale.

Temps partiel et HSA : le décret n° 2021-1236 du 12 octobre 2021 ouvre droit à l'octroi d'HSA, mais aucune ne peut leur être imposée.

Que faire en cas d'erreurs ?

- Signalez immédiatement toute erreur au·à la chef·fe d'établissement, qui doit procéder à la correction.
- En cas de refus, contactez le SNEP-FSU et rédigez une lettre de contestation adressée au·à la recteur·rice, sous couvert du·de la chef·fe d'établissement, en mentionnant votre désaccord sur la VS (tout en la datant et la signant). ■

CARRIÈRE

Contester son rendez-vous de carrière, un droit à utiliser !

par Benoît CHAISY

Depuis la mise en place du protocole PPCR en 2017, les enseignant·es bénéficient de 3 rendez-vous de carrière à des périodes d'ancienneté fixes.

Is donnent lieu à une évaluation d'items, des appréciations littérales et à une appréciation finale (À consolider - Satisfaisant - Très satisfaisant - Excellent) de l'autorité académique.

Vous pouvez, une fois connue cette appréciation finale **la contester**.

À la suite de la déconcentration des opérations de carrières des agrégé·es, ils-elles suivront la procédure fixée (colibris, adresse mail dédiée...) par leur académie pour contester.

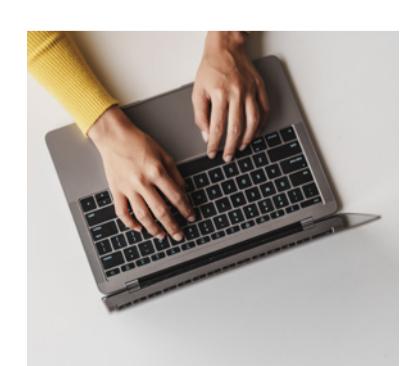
Cette contestation se fait dans un délai de 30 jours francs, suivant la notification de l'appréciation finale.

Il n'y a pas de courrier type pour contester son appréciation finale. Les points de contestation peuvent être un décalage entre les appréciations des évaluateur·rices et l'appréciation finale, une non-prise en compte de l'ensemble des activités menées dans votre appréciation, etc.

Le recteur·rice disposera alors de 30 jours francs pour vous répondre. Une non-réponse dans ce délai équivaut à un rejet de la révision.

Après une réponse défavorable du·de la recteur·rice, vous disposerez de 30 jours maximum pour saisir la CAP de votre demande de révision d'appréciation finale. Aucune demande de révision ne sera examinée en CAPA si la première contestation n'a pas été effectuée.

Le SNEP-FSU et ses commissaires paritaires académiques sont là pour vous renseigner, vous accompagner. ■



EXTRÊME DROITE

La jeunesse au travail !

par Polo LEMONNIER

Lors des universités d'été du MEDEF, l'ensemble des organisations politiques ont été invitées à s'exprimer sur leurs visions de l'économie et de l'entreprise en France.

Jordan Bardella y représentait le Rassemblement National. Non pas pour défendre le monde du travail, les augmentations de salaires, les conditions de travail... mais pour accompagner toujours plus les entrepreneurs et entrepreneuses en permettant notamment une entrée plus tôt des jeunes dans le monde du travail, notamment au travers de l'apprentissage. Voilà un bel exemple du fond de la pensée de l'extrême droite concernant la jeunesse et son avenir. L'élevation du niveau de qualification, la démocratisation des savoirs par l'accès à une culture riche et diversifiée seraient donc des objectifs à abandonner au plus vite, hormis pour l'élite de la nation. Les entreprises n'auraient pas besoin de futurs travailleurs et travailleuses qualifiés ? C'est une hérésie qu'attestent les études sur le sujet et les besoins actuels et futurs.

Avec le RN, c'est bien le projet vichyste qui est porté : « travail, famille, patrie » bien loin de la devise républicaine inscrite au fronton des établissements publics qui appelle à la liberté, l'égalité et la fraternité.

Cette annonce s'inscrit dans la droite ligne des votes du RN à l'Assemblée nationale ou au Conseil européen, refus de voter pour l'augmentation des salaires et des minimas sociaux, pour l'égalité salariale femme/homme, le rétablissement de l'ISF ou l'instauration de la taxe Zucman.

La politique du RN, c'est celle du FN, au-delà du racisme et de la xénophobie, c'est une politique libérale qui protège les plus riches à rebours de son affichage populaire. Le RN c'est l'ennemi du monde du travail, qu'on se le dise ! ■

INTERNATIONAL

Gaza en urgence vitale

par Polo LEMONNIER



Alors que Netanyahu poursuit son plan génocidaire, partout monte la solidarité dans le monde y compris en Israël pour exiger que cesse le massacre. Des manifestations d'ampleur se déroulent dans tous les pays. Une nouvelle flottille de 200 bateaux fait route pour Gaza pour exiger l'arrêt des attaques et la levée du blocus humanitaire.

La France annoncera la reconnaissance de l'État palestinien en septembre devant l'ONU, reconnaissance qui a fait des émules (le Canada et la Belgique). Cela fera au total 146 pays sur 193 qui reconnaissent la Palestine, mais malheureusement peu de pays du G20. Cette reconnaissance sous conditions par la France est tout de même une bonne chose, mais qui ne saurait suffire. L'ONU a déclaré fin août l'état de famine à Gaza, il y a urgence absolue à prendre des mesures pour mettre fin au martyr des gazaouis. L'Europe doit agir résolument pour contraindre le gouvernement israélien d'arrêter le génocide en cours. La suspension des accords, notamment économiques, doit être décidée. Israël a reçu 400 millions d'euros de la part de l'Europe au nom de son contrat d'association pour financer des start-ups aux pro-

jets innovants... y compris pour mener sa guerre ? C'est incompréhensible ! L'Europe, en rejetant majoritairement le 29 août la suspension des accords, fait le choix de cautionner et laisser faire le génocide en cours. L'histoire jugera de son inaction mais nous ne pouvons rester sans voix et nous devons continuer à nous mobiliser pour exhorter les dirigeant·es européen·nes à prendre toutes les mesures possibles pour empêcher que Netanyahu, premier ministre d'extrême droite, ne parvienne à ses fins. Des collègues militant·es du SNEP-FSU et de la FSGT poursuivent leur action pour le développement de l'éducation physique en Palestine, action concrète de solidarité qui ouvre un peu les perspectives pour l'avenir, quand enfin une paix juste et durable sera instaurée entre les 2 États.

Ensemble debout pour la paix, la justice et la liberté de la Palestine ! ■

DECATHLON Pro
Au plus proche des pros !

10% de remise
sur votre commande
avec le code
PRO2025*

Découvrez toute notre offre sur decathlonpro.fr

*Du 15 septembre au 28 octobre 2025, remise de 10% sur le montant du panier (hors frais de livraison) sur decathlonpro.fr, en magasin, par téléphone ou via bon de commande avec le code PRO2025. Code valable à l'exclusion des : buts multisports, city-stade, vélos, fitness extérieurs, fauteuils roulants, bancs de touche, design actif, cartes cadeaux et e-cartes cadeaux, service personnalisation, service montage, réparation et maintenance. Le code promo ne s'applique pas aux produits indisponibles au sens des CGV Decathlon PRO. Code non cumulable avec d'autres offres promotionnelles, remises par lot ou codes promotionnels en cours.

JEUNESSE & SPORTS

Pass Sport pour les un·es, pas de sport pour les autres

par Benoît HUBERT

Mis en place par le ministère chargé des Sports depuis 2021 pour inciter les jeunes à la pratique sportive et les aider à s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport (même les loisirs sportifs marchands...), le pass Sport évolue en 2025-2026 pour cibler « l'âge où la pratique sportive des jeunes décroche, autour de 14 ans » et passera de 50 à 70 euros. En pleine période post olympique de 2024 et de promotion des JOP d'hiver de 2030, la fin de l'aide au 6-13 ans est un véritable coup porté au développement du sport en France. Il semble en effet plus facile de fidéliser de jeunes enfants à la pratique que des adolescent·es déjà repéré·es comme décrocheur·ses.

Une mauvaise nouvelle pour les familles avec des enfants plus jeunes qui devront assumer seules les frais d'inscription parfois élevés des activités sportives. Il est loin le temps de la grande cause nationale... Il n'y a pas de petites économies, des 100 millions de dotation au début puis des 75 par la suite pour arriver en 2025 à 40 millions.

Depuis la fin des JOP de Paris 2024, le budget des Sports ne cesse d'être rogné. Le budget des sports est une variable d'ajustement sans cesse mobilisée pour faire des économies. Malgré les grands discours et les promesses, d'héritage il n'y aura point et c'est même à une véritable casse que nous avons affaire. N'oublions pas que le gouvernement a annoncé cinq milliards d'euros d'économies pour les dépenses publiques. « Un très mauvais signal », a aussi dénoncé l'association des élus du sport

